

CHUZELLES

informations



Septembre - Octobre 2001

n° 56

le mot du maire...

Cette rentrée a été particulièrement riche en activités pour les élus qui ont participé à de très nombreuses réunions communales et intercommunales, notamment, à celles se référant à l'intercommunalité qui doit engager notre commune dans un fonctionnement nouveau de certaines compétences. Au 1^{er} janvier 2002, Chuzelles fera partie de la communauté d'agglomération du Pays Viennois (voir article spécial sur ce sujet).

Des réflexions sur le transport routier (Plan de Déplacement Urbain), autoroutier et ferroviaire (contournement de l'agglomération lyonnaise) montrent que notre commune n'est pas à l'abri de projets la concernant.

Le point a été fait également sur l'ensemble des bâtiments communaux des « chaudières de l'école au clocher de l'église » par une visite sur place des élus pour apprécier au mieux leur état général et prévoir, les futurs travaux d'entretien et réparations à envisager.

La journée de nettoyage du samedi 27 octobre a réuni de nombreux et dynamiques chuzellois aux côtés des élus. 18 m³ ont été ramassés et portés à la déchetterie. Restons vigilants pour que nous gardions un cadre naturel et agréable. Un grand merci à toute cette équipe de nettoyage.

Ce dimanche 11 novembre comme partout en France, nous rendrons hommage aux combattants et victimes de la grande guerre. Je voudrais convier chaque chuzellois et chuzelloise à la commémoration de cet anniversaire à 11 heures 30 au monument aux morts. Tous les jeunes dont les écoliers sont invités à assister à cette cérémonie où nous nous souviendrons ensemble des quatre années de guerre et des conséquences douloureuses qu'elle entraîna.

N'oubliez pas, comme chaque année maintenant, que la municipalité, les associations et les commerçants organisent une soirée « lumière » le 8 décembre prochain au centre-village.

Ne manquez aucun rendez-vous !



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2001

L'an deux mille un, le vingt huit septembre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 septembre 2001

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CAMUZET, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO.

Mmes : AURIC, BOREL, CARRET, GODET, MOREL, ODRAT, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : Renée PRAS donne pouvoir à MT.CARRET
Stéphane RIEU donne pouvoir à C.TERRIER

SECRETAIRE : A.GODET

Monsieur le Maire ouvre la séance

◆ Délibérations

1- Destruction de tickets Restaurant Scolaire :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en raison du changement du prix du ticket repas au Restaurant Scolaire pour l'année scolaire 2001-2002, il y a lieu de procéder à la destruction des tickets de l'année 2000-2001 numérotés de 10038 à 11000.

Par ailleurs, suite à la commande des tickets repas pour l'année scolaire 2001-2002, une erreur sur le support d'impression s'est produite. Le fournisseur s'engage à réimprimer à sa charge tous les tickets.

La première vente de l'année s'étant déroulée les 10 et 12 septembre, des tickets «défectueux» ont été vendus.

Il convient donc de procéder d'une part :

- à la destruction des tickets sur papier fin restants, soit du n° 01521 à 11000,
- à la destruction des tickets sur papier épais (80g) du n°00001 à 01520.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation de ces opérations.

2- Modification règlement salles communales

La commission « Communication » après accord du Conseil Municipal a arrêté son choix quant au nom définitif de la salle « Télécom ». Celle-ci se nomme désormais salle « les Poletières ».

Une plaque a été apposée sur la façade du bâtiment lors de l'anniversaire de la loi 1901, le 22 septembre dernier.

Il convient de modifier le règlement des salles communales pour procéder à la nouvelle appellation.

Les conseillers présents émettent, un avis favorable à l'unanimité.

3- Rétrocession voirie de la ZAC des Pins à la commune

Les terrains de la ZAC des Pins sont désormais tous vendus. Un accord avec Monsieur LUCIDI, gérant de la SCI des Pins est intervenu concernant la rétrocession de la voirie interne de la ZAC à la commune.

Cette cession concerne les parcelles référencées A.2711 et A.2712 ainsi que les servitudes accordées aux opérateurs téléphoniques (SFR, BOUYGUES) moyennant le franc symbolique et avec prise en charge des frais d'acte par la commune. Ces frais sont prévus au budget communal.

Monsieur le Maire demande à son conseil de lui donner tout pouvoir pour procéder aux formalités nécessaires à cette cession et régulariser les actes notariés.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

4- Rétrocession à l'Etat :

Suite à l'alignement réalisé lors de l'aménagement du carrefour d'accès à la ZAC des Pins, une bande de terrain est restée propriété de la commune, Monsieur le Maire demande à son conseil de lui donner tout pouvoir pour céder à l'Etat (Ministère de l'Equipement) cette bande de terrain référencée A.2616.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

Monsieur Guy DI RUZZA arrive et prend part à la séance.

5- Eclairage public au stade :

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de solliciter l'octroi de subventions auprès de divers organismes (Conseil Général, SE 38, Conseil Régional, etc...) pour procéder à la réalisation de l'éclairage du stade de Chuzelles.

Le montant estimatif de cette opération est de : 265.000 F. HT.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

6- Aire de pique-nique, deuxième tranche

La réalisation de l'aménagement de la deuxième tranche de l'aire de pique-nique avait dû être reportée pour des raisons budgétaires.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cet aménagement afin de le terminer et de solliciter l'octroi de subventions auprès de divers organismes : Conseil Général, Conseil Régional, Etat, etc...

Le montant subventionnable des travaux d'aménagement est de : 120.000 F. HT, somme inscrite à l'avenant au contrat de rivière (mai 2000).

Les conseillers présents émettent un avis favorable par 18 voix POUR et 1 Abstention.

7- Assainissement « Les Martinières et la Combe Garenne

Le 18 septembre, les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis pour procéder à l'ouverture des plis concernant cette opération.

Huit entreprises avaient soumissionné. Après consultation des différentes offres, la proposition de l'entreprise ROMET a été retenue pour un montant de 107 772.76 Euros soit 706 942.96 F. TTC. L'estimation réalisée par la Direction Départementale de l'Equipement s'élevait à 109 956.64 Euros.

Les conseillers présents, à l'unanimité, entérinent ce choix et donnent tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

8- Schéma d'assainissement de la commune

Monsieur le Maire rappelle :

⇒ Les différents problèmes rencontrés quant à la collecte et au traitement des eaux usées des villages de la Vallée de la Sévenne (St Just Chaleyssin avec l'usine Danone, Luzinay, Vilette-de-Vienne, Serpaize et Chuzelles).

⇒ Les orientations définies dans le contrat de rivière concernant la Sévenne.

⇒ L'étude d'un schéma directeur d'assainissement intercommunal du bassin versant de la Sévenne engagée par le Syndicat Hydraulique des quatre vallées du Bas-Dauphiné, sur les communes pré-citées confiée à la société IRAP.

⇒ Les différents scénarios proposés par IRAP :

1°- : conservation de la situation actuelle avec réhabilitation des stations d'épuration de Luzinay et de Vilette-de-Vienne

2°- : réalisation d'une station d'épuration traitant les effluents de Vilette-de-Vienne et Luzinay.

3°- : raccordement des communes de Vilette-de-Vienne et Luzinay sur le collecteur de Chuzelles afin

que leurs effluents soient traités à la station d'épuration de Vienne.

3°bis - : raccordement de la commune de St Just Chaleyssin sur le collecteur raccordant les communes de Luzinay et Villette-de-Vienne et Chuzelles pour que les effluents soient traités à la STEP de Vienne.

⇒ et les différents coûts s'y rapportant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la solution à retenir pour la commune de Chuzelles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 18 voix POUR et 1 abstention, de retenir le troisième scénario proposé par IRAP avec son extension possible au 3 bis sous réserve que la commune de Chuzelles ne soit pas pénalisée suite à ces raccordements par un redimensionnement de son réseau existant.

9- Zonage d'assainissement de la commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que désormais, dans le cadre d'un POS (Plan d'Occupation des Sols) ou d'un PLU (Plan Local d'Urbanisation) il y a obligation d'établir un zonage qui précise l'assainissement collectif et l'assainissement non collectif. La commune doit engager une étude sur ce zonage pour servir de support au projet du nouveau contrat de rivière.

Monsieur le Maire propose de lancer une étude sur le zonage d'assainissement de la commune qui comprend 3 parties :

- le diagnostic du réseau existant,
- le zonage d'assainissement des eaux usées,
- le zonage d'assainissement des eaux pluviales.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité pour lancer l'étude et solliciter l'octroi de subventions auprès de divers organismes (Conseil Général, Conseil Régional, Agence de l'Eau, etc...).

Dernièrement, un responsable de bureau d'étude a proposé ses services aux élus pour approfondir leurs connaissances sur la loi sur l'eau et ses applications.

10- SIVOM Informatique

Pour le programme de mise en place de l'informatique dans les écoles, un marché avait été signé. Des modifications d'ordre technique sont intervenues nécessitant un avenant inférieur à 5% du montant de ce marché. Il convient néanmoins de délibérer pour approuver ces rectifications.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

11- Constat de conversion

Le Conseil Municipal avait émis le souhait de connaître les modalités exactes de conversion en euros de l'encours de dette auprès des différents organismes prêteurs et de disposer si possible dès à présent de tableaux d'amortissement libellés en euros.

La Caisse d'Epargne et GROUPAMA ont répondu au courrier qui leur avait été adressé et proposent la signature d'un constat global de conversion pour les différents prêts en cours.

La méthode de conversion proposée consiste à recalculer chaque tableau d'amortissement, à partir du capital restant dû, converti en euros après échéance 2001 aux mêmes conditions que précédemment.

Le constat global de conversion est joint à la présente délibération.

Les conseillers présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

12- Encaissement des paiements en euros

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison de la possibilité pour les administrés de régler diverses dépenses à la commune en euros, il y a lieu de délibérer pour accepter ce mode de paiement.

Les paiements concernés sont en autres : les locations de salles communales, la fourniture des conteneurs, les prix des concessions au cimetière, les frais de garderie, etc...

Les membres présents émettent un avis favorable à l'unanimité.

◆ Compte-rendu de divers syndicats

Sircat :

Une réunion entre vice-présidents s'est déroulée le 25 septembre, différents sujets ont été abordés et notamment :

- travaux au CAT de Malissol
- créer une cafétaria au CAT de Malissol.
- différents problèmes de sécurité dans ce foyer
- agrandissement du centre de St Maurice l'Exil
- concernant la MAS de Seyssuel, délocalisation du centre administratif pour permettre un agrandissement

La prochaine réunion des délégués est fixée au 06 novembre à 18H00 à Septème.

Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération viennoise :

Une réunion du Comité de Pilotage du projet de PDU se tiendra le 16 octobre 2001 à 18h30 en Mairie de Vienne pour définir les objectifs fixés par la loi SRU et le nouvel échéancier. La commune de Chuzelles participera à cette réunion.

◆ Compte-rendu des commissions

Commission Environnement :

Une journée environnement aura lieu pour la commune le samedi 27 octobre au matin en complément d'une opération sur la Sévenne organisée par les pêcheurs de l'association « Gère Rhône ». Une réunion de travail est fixée au 09 octobre à 19H00 pour décider de l'organisation de cette journée.

Le SYVROM organise des journées de l'Environnement les 19.20.21 octobre. Au cours de ces journées, des conférences sur différents thèmes auront lieu tous les soirs de 10H00 à 18H00 à l'Espace St Germain à Vienne.

Commission bâtiments :

Il est rappelé que le dimanche 16 septembre, les élus ont visité l'ensemble des bâtiments communaux. Suite à cela,

les membres de la commission « Bâtiments » examineront les moyens de sécurité liés à ces locaux communaux. Une réunion est prévue le 03 octobre à 19H00.

Commission assainissement:

Une rencontre entre les membres de la Commission « Urbanisme » et les riverains de la Combe Garenne est prévue le 20 octobre à 10H00 à l'entrée du chemin de la Combe côté RD.36. Les riverains seront prévenus individuellement.

Commission Association :

Un projet de site Internet a été présenté lors du Forum des Associations.

Ecole de Musique :

Suite à l'Assemblée Générale, une deuxième réunion a eu lieu pour :

- l'élection du nouveau bureau, ont été nommés :
 - . président : Monsieur Hamaide, Vienne
 - . vice-président : Madame Bazy, Vienne
 - . secrétaire : Madame Cony, Seyssuel
 - . secrétaire-adjointe : Madame Ollivier Masson, Seyssuel
 - . trésorière : Madame Saccomani, Vienne
 - . trésorière-adjointe : Madame Gaviot Blanc, Chuzelles
- une demande de locaux
- le fonctionnement de l'année.

Commission Voirie

Arrêt de bus :

Une liste des riverains concernés a été établie. Une rencontre sur place aura lieu prochainement, le suivi conduit par P.Allard se poursuit. Monsieur Canalis de la DDE a été informé de la démarche de la commune.

Travaux SIVOM :

Les « emplois » se poursuivent sur l'ensemble de la commune. Il est demandé aux usagers de redoubler de prudence en raison de gravillons sur la chaussée.

◆ Divers

Intercommunalité, point sur l'avancement du projet :

La loi du 12 juillet 1999 dite loi Chevènement relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale oblige les communes à se positionner sur un choix de communauté de communes ou d'agglomérations.

Deux autres lois complètent la première ; la loi du 25/06/99 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et la loi du 6/02/92 d'orientation sur l'administration de la République.

Le District de Vienne a obligation de se transformer au 01/01/02 soit en communauté de commune (- de 50 000 habitants) soit en communauté d'agglomération (entre 50 000 et 500 000 habitants). Rappel : + 500 000 habitants = communauté urbaine.

Chuzelles faisant partie du SIVOM (17 communes) est appelée à répondre rapidement sur le choix d'intégrer ou non la communauté d'agglomération de Vienne qui se dessine.

En effet, certaines communes ont déjà laissé entendre qu'elles souhaitent rejoindre cette nouvelle structure pour fortifier le secteur de l'Isère Rhodanienne qui rivalise avec le pôle Nord Isère composé d'un ensemble de communes comprenant Bourgoin et la Ville Nouvelle (au risque de voir disparaître certaines structures administratives (CAF, CNAM...) de la région viennoise.

Les petites communes du District souhaitent que l'ensemble des communes du SIVOM les rejoignent pour créer un équilibre entre les zones urbaines et rurales.

La loi donne pouvoir au Préfet de corriger le périmètre des communautés si des aberrations de découpage sont constatées. Cette même loi fixe les compétences obligatoires et celles optionnelles. Le maire, après ce rappel, indique aux conseillers l'avancement des négociations entre les délégués du SIVOM et ceux du District. Ces négociations portent sur la définition du dit-périmètre, du nombre de délégués par commune et de la limite des compétences. Il n'est pas question de faire un « chèque en blanc » à une structure beaucoup plus grande et donc beaucoup plus lourde.

La loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) complète les lois pré-citées et impose aux groupements de communes de gérer autrement le territoire et son économie. Le maire et un délégué de la commune ont participé à des réunions de synthèse (14 septembre – 2 octobre – 4 octobre – 19 octobre – 6 novembre) soit interne au SIVOM soit mixte avec le District pour faire le meilleur choix dans l'intérêt des chuzellois.

Le conseil municipal décide devant l'imminence de la décision et l'importance de l'engagement de Chuzelles de faire un développement spécial sur ce sujet dans une prochaine publication.

Salle des Jeunes :

La commune a pris connaissance de la position de l'assurance sur ce dossier. Monsieur Mielczarek est chargé avec les membres de la commission « bâtiments » de faire exécuter les travaux de réparations. Monsieur Castro et les membres des commissions « Jeunes et Associations » ont en charge le devenir de cette salle.

Concessions cimetières :

Une enquête a été réalisée sur les tarifs pratiqués dans les communes limitrophes. Au vu de la disparité des tarifs, il est difficile de s'y référer.

Une augmentation raisonnable des tarifs communaux semble nécessaire, ceux-ci n'ayant pas été réévalués depuis 1988. En ce qui concerne les concessions perpétuelles, une réflexion doit être engagée sur le choix de conserver ce mode de concession. Des propositions sont émises et seront discutées lors d'un prochain conseil municipal de même que l'éventualité d'un projet de concession pour une durée de 15 ans (pour des familles qui, par exemple, souhaiterait ensuite acquérir une autre concession). Un réajustement des tarifs, de façon plus

régulière, sera également évoqué ainsi que la conversion en euros.

Divagation de chevaux :

Deux nouvelles divagations ont été constatées mardi 25 et mercredi 26 septembre 2001.

Vandalisme :

Des actes de vandalisme ont eu lieu dans les toilettes publiques situées en dessous de la mairie nécessitant l'intervention d'un plombier.

Panneaux de signalisation :

Monsieur le Maire confirme aux élus qu'il a bien déposé plainte pour vol de ces panneaux.

Sécurité routière :

De nombreux dépassements dangereux sont constatés sur la route des Martinières. L'axe a été retracé avec une ligne continue à Boussole.

Informatisation du cadastre :

Afin de donner une suite, une consultation est en cours pour les applications possibles

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue pour le 15 octobre à 19H00.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Ont signé les membres présents.

Le Maire

G. BOURGUIGNON



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2001

L'an deux mille un, le vingt six octobre, le Conseil Municipal de la commune de CHUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles BOURGUIGNON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 octobre 2001

PRESENTS : MM. BOURGUIGNON Maire, ALLARD, BROUZES, CASTRO, DI RUZZA, LUCAS, MIELCZAREK, NAVARRO.
Mmes : AURIC, CARRET, MOREL, ODRAT, PRAS, SYLVAIN, TERRIER,

EXCUSES : A. GODET donne pouvoir à J.M. LUCAS
S. RIEU donne pouvoir à C. TERRIER
C. BOREL donne pouvoir à M. MOREL
D. CAMUZET donne pouvoir à G. BOURGUIGNON

SECRETAIRE : D. BROUZES

Monsieur le Maire ouvre la séance.

◆ Délibérations

1-Engagement dans l'intercommunalité :

L'engagement dans l'intercommunalité a fait l'objet de nombreuses et importantes réunions d'informations et de réflexion auxquelles ont participé les élus. L'intercommunalité est un « virage » dans le fonctionnement communal et il n'était pas vain d'examiner les propositions établies avant de se prononcer (voir article intercommunal)

Monsieur le Maire expose qu'il apparaît opportun d'adhérer au District de Vienne composé actuellement des communes de Pont-Evêque, Reventin-Vaugris, St Cyr sur Rhône, St Romain en Gal, Ste Colombe, Seyssuel et Vienne en vue de sa transformation en communauté d'agglomération.

Par ailleurs, l'extension du District de Vienne n'empêchera pas la commune d'exercer, en propre ou au sein d'autres établissements de coopération intercommunale, les compétences non transférées.

Après délibération, le conseil municipal demande l'adhésion de la commune de CHUZELLES au District de Vienne au 31 décembre 2001 en procédant au transfert de compétences à cette date, ce qui entraînera concomitamment le retrait du ou des syndicats auxquels la commune aurait précédemment délégué ces mêmes compétences.

VOTE : 2 CONTRE ; 17 POUR

2- Adhésion du SIVOM des deux cantons de vienne au syndicat mixte des rives du Rhône :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération en date du 2 octobre 2001, par laquelle le SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE s'est prononcé

en faveur de son adhésion au Syndicat Mixte FERME des RIVES DU RHONE.

Ce syndicat sera compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L5212-32, subordonne l'adhésion d'un établissement public de coopération intercommunale à un syndicat mixte à l'accord des conseils municipaux des communes membres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion du SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE au Syndicat Mixte FERME des RIVES DU RHONE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE à adhérer au SYNDICAT MIXTE FERME DES RIVES DU RHONE.

VOTE : 19 POUR

3- Adhésion du SIVOM des deux cantons de Vienne au syndicat mixte ouvert RHONE-P.L.U.R.I.E.L. :

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la délibération en date du 2 octobre 2001 par laquelle le SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE s'est prononcé en faveur de son adhésion au Syndicat Mixte OUVERT RHONE-P.L.U.R.I.E.L.

Ce syndicat sera compétent en matière de Contrat Global de Développement.

Considérant que le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment l'article L5212-32, subordonne l'adhésion d'un établissement public de coopération

intercommunale à un syndicat mixte à l'accord des conseils municipaux des communes membres, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion du SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE au Syndicat Mixte OUVERT RHONE.-P.L.U.R.I.E.L.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le SIVOM DES DEUX CANTONS DE VIENNE à adhérer au SYNDICAT MIXTE OUVERT RHONE.-P.L.U.R.I.E.L.

VOTE : 19 POUR

nota : Bien que le District a déjà délibéré pour ces 2 adhésions et que le SIVOM disparaîtra au 1^{er} janvier 2002, ces délibérations sont nécessaires pour donner au Préfet un délai pour arrêter les périmètres des structures créées.

- Un syndicat mixte **fermé** regroupe des communes et des structures intercommunales.
- Un syndicat mixte **ouvert** peut associer d'autres partenaires (conseils généraux - chambres consulaires...)

4-Régularisation et achat des terrains au lieu-dit « Bourrelières »

Afin de régulariser et d'acquérir des terrains au lieu-dit « Bourrelières » Monsieur le Maire propose à l'assemblée de donner tout pouvoir à Madame Christiane TERRIER 1^{ère} adjointe, en charge de l'urbanisme, pour signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de cet achat.

Après délibération, le Conseil Municipal vote par : 19 VOIX POUR

◆ Compte-rendu des syndicats

• SYVROM :

réunion du 25 septembre 2001 :

- information-incinération : le coût du transport des déchets vers l'usine d'incinération serait de 42 F HT la tonne auquel s'ajouterait le coût de l'incinération qui est de 816 F HT la tonne. Le coût global de traitement des déchets ménagers serait de 858 F HT la tonne soit un coût annuel par habitant de 355 F HT.
- affaire SYVROM/association des riverains de la décharge : cette association a saisi le Tribunal Administratif de Grenoble aux fins d'obtenir l'annulation de la délibération en date du 18 juillet 2001 portant sur l'extension du centre d'enfouissement technique.
- acquisition de terrains : pour envisager l'extension du site, le SYVROM veut acheter des parcelles au Nord-Est de l'exploitation.
- attribution et versement d'une subvention à l'ARDEN (Association pour le Respect du Droit et de l'Environnement) de 25 000 F pour financer le projet « Les Rois du Tri-Tri » Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

- attribution de l'indemnité de conseil au comptable chargé des fonctions de receveur des communes : il est alloué à M. DAMOND receveur du SYVROM, une indemnité de conseil calculée par l'application des tarifs fixés par les textes. Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

- Exposé de la société MORILLON CORVOL de VIENNE sur l'exploitation des carrières

S.I.CO.GE.C :

compte-rendu du Comité Syndical du lundi 22 octobre 2001 :

- Approbation des comptes administratifs et financiers
- Point sur les travaux en cours
- Indemnité du secrétaire administratif
- Réflexion sur l'avenir du SOCOGEC (Syndicat Intercommunal pour la Construction de la Gendarmerie de Chasse) dans la prochaine communauté d'agglomération.

M.I.J.I.R :

Deux représentants de la M.I.J.I.R (Mission Intercommunale Jeunes Isère Rhodanienne) ont été reçus le 5 octobre 2001. Cette association intervient dans le cadre des missions locales, à savoir, l'accueil individuel des jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire. Une journée « portes ouvertes » aura lieu le mardi 20 novembre l'après-midi (local à proximité de la Maison des Jeunes de VIENNE) Une participation financière de la municipalité pourrait être envisagée pour leur nouvel agenda 2002.

Plan de déplacements urbains de l'agglomération viennoise (PLU) :

Une réunion s'est tenue le mardi 16 octobre à la mairie de Vienne, après la présentation du pré-diagnostic par le CETE (Bureau d'études de l'équipement) au SIGETU (syndicat de transport co-mandataire du PDU)) pour définir les objectifs et présenter le nouvel échéancier. Huit grands objectifs imposés par la loi SRU :

- l'amélioration de la sécurité de tous les déplacements :
- la mise en place d'une tarification et d'une billetterie intégrées pour l'ensemble des déplacements
- la diminution du trafic automobile
- le développement des transports collectifs et des moyens de déplacements économiques et les moins polluants
- l'encouragement pour les entreprises et les collectivités publiques, à établir un plan de mobilité et à favoriser le transport de leur personnel
- l'aménagement et l'exploitation du réseau principal de voirie d'agglomération afin de rendre plus efficace son usage
- organisation du stationnement sur voirie et dans les parcs publics de stationnement
- le transport et la livraison des marchandises tout en rationalisant les conditions d'approvisionnement de l'agglomération afin de maintenir les activités commerciales et artisanales.

Dans la liste des objectifs, il a été proposé de futures liaisons EST-SUD et surtout EST-NORD. Cette dernière, sans être précise, risque de concerner directement la commune de CHUZELLES. Le dossier devra être suivi avec attention.

Contournement Autoroutier et Ferroviaire de l'Agglomération Lyonnaise : COL

Lors d'une réunion le 24 octobre à Espace St Germain à VIENNE, ALCALY (Alternatives au Contournement Autoroutier de LYON) a exposé ses propositions d'aménagement du territoire pour le COL (Contournement de l'Ouest Lyonnais). Cette association composée de plus de 100 communes et associations indique que le problème est à prendre au niveau national et non pas uniquement lyonnais.

Par ailleurs, un 1^{er} débat public a eu lieu au Palais des Congrès à LYON le 25 oct. Des débats s'étaleront sur une durée de 3 mois. Plusieurs réunions sont organisées dont le jeudi 29 novembre à JARDIN à 19H30 à la salle polyvalente, le jeudi 17 janvier 2002 à 19H30 au Palais des Sports de GIVORS, le 24 janvier 2002 au Palais des Congrès de LYON. Clôture des débats publics le 31 janvier 2002. Nous invitons les chuzellois, pour avoir une idée précise sur ce projet à participer activement à l'un de ces débats sachant que **la commune de CHUZELLES se trouve dans le périmètre de réflexion ferroviaire**. En mairie, vous pouvez également consulter un document sur les contournements autoroutiers et ferroviaires de l'agglomération lyonnaise reçu le 26 octobre 2001.

◆ Compte-rendu des commissions

Commission Association :

Le 22 octobre, une réunion s'est tenue avec les associations ayant participé au Forum du 22 septembre. Il apparaît, après discussion, que le bilan de cette journée s'avère positif. Une bonne participation des chuzellois à cette manifestation a été enregistrée, les prestations et animations fort appréciées. Toutefois, des efforts doivent être réalisés pour permettre une meilleure information des animations du village. Une proposition a été faite à toutes les associations pour une participation à la soirée du 8 décembre au centre-village illuminé.

Commission Voirie :

Déneigement :

Circulaire n°99-83 du 3 novembre 1999 relative à la participation des exploitants agricoles à l'activité de déneigement des routes. La commission a été réunie avec 2 agriculteurs le 18 octobre pour prévoir les différents secteurs de déneigement l'hiver prochain.

Pour l'hiver 2002/2003, il faudrait envisager l'achat d'une lame avant de 3 mètres et prévoir un intervenant supplémentaire. Ces mesures sont un service indispensable pour les chuzellois.

Aménagement des arrêts de bus :

rencontre élus/familles des usagers le 13 octobre. Dans le cadre de l'aménagement des points d'arrêts du réseau départemental des transports publics, la commune de Chuzelles a sollicité le Département pour la création d'alvéoles de sécurité hors agglomération. La Direction Départementale de l'Équipement, (mandatée par le Conseil Général) a fait parvenir en mairie les estimations prévisionnelles ainsi que les projets techniques d'aménagements prévus. Par l'intermédiaire du président de l'Association des Parents d'Élèves de Chuzelles qui a fourni une liste non exhaustive des familles concernées par cette action sécuritaire, la commission a pu convoquer et rencontrer sur le terrain la plupart des personnes intéressées le samedi 13 octobre entre 9H et 12H. Les élus ont pris en compte les remarques, demandes et propositions de nos interlocuteurs (passage-piétons, éclairage, rond-point, déplacement de l'arrêt bus pour plus de sécurité, etc...) et joint les projets modifiés et argumentés aux services compétents de la DDE DE VIENNE.

De nombreux travaux ont été réalisés :

- Revêtement en émulsion à Thiers et aux Martinières. La technique, malheureusement, laisse beaucoup de gravillons durant quelques mois sur la chaussée. Prudence.
- Des traversées de route (busage) pour l'écoulement d'eau ont été réalisées aux Martinières et au Cloutier
- Des enrobés ont été faits sur le parking de l'école, dans la cour basse des écoles et la place de l'église avec création d'îlots destinés à être végétalisés
- Un petit trottoir a été créé aux Pins
- Une consolidation par enrochement d'un ruisseau a été fait à Thiers
- LE recensement de l'ensemble des panneaux de signalisation est en cours afin d'effectuer en 2002 le changement des vieux panneaux, le remplacement de ceux disparus, voire la mise en place de nouveaux suivant la situation
- Une campagne de signalisation horizontale a été faite concernant les places de parking et les passages piétons, alvéoles d'arrêts de bus et axe de route aux Martinières, pour empêcher les dépassements sur Boussole et conforter la sécurité.

Commission Fleurissement :

Une demande de devis a été faite pour des plantations près de l'église et de la mairie pour cet hiver. Pour l'aire de pique-nique, une étude est envisagée pour l'automne 2002. Un projet d'aménagement par support de talus près de la mairie est également en cours de réflexion. Un contact a été pris avec le Lycée AGROTEC pour un éventuel projet pédagogique.

Commission Communication :

Internet :

un site mairie est actuellement en cours d'élaboration. De nombreuses questions se posent : budget, coordination, rubrique dans divers domaines traités.

Forum :

au cours du forum des associations, Monsieur le Maire, après avoir retracé l'historique de la loi 1901 a procédé au « baptême » de la salle dite « salle Télécom » en salle des Poletières. Le nom **des Poletières** est le patronyme que l'on retrouve dans le parcellaire de 1634 et afférant au lieu géographique où est implanté ce bâtiment. Gilbert ROCHE et l'association « Histoire et Patrimoine » nous ont transmis les résultats d'un long travail de recherche sur les noms des lieux-dits qui ont disparu de la topographie locale. Grâce à eux CHUZELLES a ainsi sauvé un nom chargé d'histoire locale comme cela avait été fait pour les « Bourrelières ».

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 16 novembre 2001.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée.

Le Maire,

G. Bourguignon

Commission Environnement :

la commune de Chuzelles n'a pu ce printemps procéder au nettoyage de la nature comme les années précédentes, la végétation étant à ce moment là importante. Lorsque l'association des pêcheurs Gère-Rhône nous a proposé de participer à l'opération « nettoyons la nature » la municipalité a répondu favorablement à cette invitation pour « caler » sa journée de nettoyage automnal le 27 octobre en organisant une opération de ramassage des déchets sauvages aux abords de la Sévenne et aux endroits de notre village les plus sensibilisés

◆ DIVERS

centre de secours :

9 interventions au mois d'août – 22H40 – 20 personnes engagées

10 interventions au mois de septembre – 33H40 – 32 personnes engagées

ONYX :

Statistique d'exploitation de la déchetterie pour le 3^e trimestre 2001 :

26 m3 autres déchets, 23 m3 déchets verts, 8 m3 papier cartons, 11 m3 ferraille, 11 m3 gravats soit au total ; 79 m3 pour le 3^e trimestre 01

Chuzelles a pris contact avec les responsables de la déchetterie afin de solutionner différents problèmes notamment celui des déchets verts. Pour l'instant, nous vous demandons de ne pas amener de grosses quantités de déchets verts sur une même journée, le problème du broyeur n'ayant pas été résolu. Pour des quantités plus importantes, nous vous conseillons de vous rendre au centre d'enfouissement technique de St Alban les Vignes à Vienne.

EUROS :

M. et Mme GUINET en accord avec le Conseil Général, viendront expliquer le 13 novembre 2001 de 14H à 16H en Mairie, aux personnes retraitées, le passage à l'Euro. Actuellement, une quinzaine de personnes sont déjà inscrites.



INTERCOMMUNALITE

◆ Point à la date du 26 octobre 2001.

Les négociations entre le SIVOM et le District ont permis aux communes membres de mieux cerner les avantages et inconvénients d'un regroupement de communes.

Il était acquis que le District de Vienne se transformerait en communauté, sans doute d'agglomération au 1^{er} janvier 2002. Les communes du SIVOM avaient l'opportunité de rejoindre cette nouvelle structure. Certaines pouvaient également se tourner vers d'autres regroupements tel que la communauté de communes d'Heyrieux ou celle de Roussillon. Concernant Chuzelles, le choix est limité. En effet quelle que soit la communauté (de communes ou d'agglomération) le principe de la continuité territoriale sans enclave doit être respecté.

- Au nord la communauté de communes du Pays de l'Ozon est déjà constituée avec notamment Communay et Simandre, avec à sa porte la COmmunauté URbaine de LYon.
- Au sud et à l'ouest le District de Vienne avec Vienne et Seyssuel.
- A l'est, Villette de Vienne qui à déjà pris une délibération de principe pour rejoindre le District de Vienne et Serpaize.

Le bassin de vie de Chuzelles étant le pays viennois la logique voudrait que Chuzelles rejoigne la future communauté d'agglomération du pays viennois. De plus de nombreux syndicats intercommunaux dont Chuzelles fait partie existent déjà (SIVOM, SIVU, SYVROM, SMESSAV....). Compte-tenu de tous ces éléments, il est inutile d'attendre un arbitrage préfectoral et, pour être associé dès le départ aux choix et décisions qui seront prises, Chuzelles fait le choix de rejoindre la future communauté d'agglomération du pays viennois dès sa création. Pour cette intégration, l'organisation retenue est la transformation du District de Vienne en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2002. Auparavant les communes du SIVOM intéressées devront intégrer le District au 31 décembre 2001.

A la date de la délibération de Chuzelles il était acquis que Les Roches de Condrieu rejoindrait la communauté de communes de Roussillon et St Cyr sur Rhône celle de Condrieu

La nouvelle structure devrait regrouper 19 communes (sous réserve des votes des conseils municipaux)

◆ Vocation du SIVOM et du District

◆ Le SIVOM des 2 cantons de Vienne regroupe les communes suivantes :

Canton de Vienne nord : Chasse sur Rhône – Chuzelles – Luzinay – Pont-Evêque – Septème – Serpaize – Seyssuel – Villette de Vienne.

Canton de Vienne sud : Chonas l'Ambellan – Estrablin – Eyzin-Pinet – Jardin – Les Côtes d'Arej – Les Roches de Condrieu – Moidieu-Detourbe – Reventin-Vaugris – St Sorlin de Vienne.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple effectue, pour le compte des communes adhérentes, séparément ou conjointement, toutes les études, tous les travaux et toutes les opérations qu'il juge bon de réaliser en accord avec les dites-communes. Ces études, travaux et opérations concernent notamment, mais non exclusivement, les travaux neufs et d'entretien de voirie et réseaux divers. Pour les travaux dont elles restent maîtres d'ouvrage, les communes associées peuvent déléguer au syndicat le soin d'en assurer la réalisation pour leur compte et en leur nom, selon des modalités à déterminer par convention passée entre le syndicat et la (les) commune(s) intéressée(s).

Le SIVOM apporte également une aide dans le domaine des relais d'assistance maternelle et celui de secrétaire de mairie.

◆ A sa création le District avait plusieurs missions :

- La gestion des services de logement .
- La gestion des centres de secours et de lutte contre l'incendie.
- Le développement économique de l'agglomération par la mise à l'étude et la réalisation de toutes opérations et tous travaux susceptibles de favoriser son équipement social, culturel, sportif et notamment adopter un plan d'urbanisme, construire des logements, aménager des zones industrielles.
- La création de tous les services nécessaires à la réalisation de ces objectifs et à leur gestion.
- La construction des établissements scolaires du second degré et de l'enseignement technique nécessaires à l'agglomération ou à la participation de celle-ci.

Depuis 1998, le District de Vienne est compétent dans l'aménagement de l'espace (schéma directeur). Depuis 1999, il l'est aussi dans le domaine de l'environnement.

Actuellement le District réalise ses actions dans quatre domaines :

- L'assistance technique
- La politique économique
- La politique de la ville
- L'environnement

nota : certaines communes peuvent appartenir à la fois au SIVOM et au District.

Le 19 octobre 2001 à Pont-Evêque, une réunion de travail sur l'intercommunalité s'est tenue entre le District et le SIVOM en présence des maires pour débattre des points suivants proposé par le groupe de travail:

- Rappel des compétences
- Extension demandée par le SIVOM
- Représentativité - nombre de délégués
- Fonctionnement du bureau

◆ Fonctionnement d'une communauté d'agglomération

Pour réussir la transformation du District de Vienne en communauté d'agglomération avant la fin de l'année, il y a lieu d'étendre ses compétences à l'ensemble des compétences obligatoires et optionnelles d'une communauté d'agglomération.

A compter du 31 décembre 2001, dans la perspective de la communauté d'agglomération en cours d'étude, les compétences du District de Vienne fixées par l'article 1 sont étendues et complétées de la manière suivante :

Compétences obligatoires

- Développement économique :
 - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaires ou aéroportuaires.
 - actions de développement économique.
- Aménagement de l'espace :
 - schéma de cohérence territoriale (ex schéma directeur) et schéma de secteur ;
 - création et réalisation de zones d'aménagement concertées.
 - organisation des transports urbains.
 - contrat global de développement.
- Equilibre social de l'habitat :
 - programme local de l'habitat.
 - politique du logement, notamment du logement social et actions par des opérations en faveur du logement des personnes défavorisées (actuellement traité par le SIVU).
 - amélioration du parc immobilier bâti
- Politique de la ville :
 - dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale.
 - dispositifs locaux de prévention de la délinquance, (y compris la concertation en matière de polices municipales, agents locaux de médiation intercommunaux).

Compétences optionnelles

- Création, aménagement et entretien de voirie :
 - résorption des points dangereux définis après concertation des services de l'état (traité actuellement par le SIVOM).
 - création, aménagement et gestion de parcs de stationnement.
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :
 - lutte contre la pollution de l'air, les nuisances sonores.
 - traitement et valorisation des déchets ménagers et déchets assimilés (actuellement traité par le SYVROM).
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs :
 - stade nautique de Vienne - St Romain en Gal, équipements sportifs d'accompagnement du lycée mixte polyvalent de Vienne, gymnase et équipement sportifs non couverts, gymnase « Porte de Lyon » (actuellement traité par le SMESSAV).

- travaux d'entretien et d'amélioration des piscines existantes.

Autres services conservés en l'état :

- Sécurité, hygiène :
 - participation financière à la lutte contre l'incendie et le secours.
 - aménagement et gestion du service de téléalarme.
 - gestion de la commission de sécurité E.R.P.
 - participation au financement et à la gestion de la fourrière animale.
- Services de proximité
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Petite enfance, relais assistance maternelle (actuellement traité par le SIVOM).
- Personnes âgées : service de soin, gestion du service de portage des repas à domicile .
- Technologies de l'information et de la communication : notamment équipement T.I.C. des écoles primaires.
- Diverses prestations de service au bénéfice des communes membres :
 - assistance technique (SIVOM)
 - secrétariat intercommunal (SIVOM)
 - consultance architecturale (CAUE – SIVOM)
 - prêt de matériel aux autres communes membres
 - éradication de l'ambrosie (district et SIVOM) .

Suite à la délibération du District de Vienne en date du 17 septembre 2001 concernant l'extension des compétences en vue de la transformation de District en communauté d'agglomération, il semblerait que d'autres commissions pourraient être créées à savoir :

- Commission des transports (transports urbains).
- Commission habitat (politique de logement).

Représentations

Dans l'hypothèse où 19 communes (les 6 du District et les 13 du SIVOM) rejoindraient la communauté d'agglomération du pays viennois la population s'élèverait à 67 760 habitants et serait représentée par 56 délégués (15 pour Vienne, 4 pour Chasse sur Rhône, 4 pour Pont-Evêque, 3 pour Estrablin et 2 pour chacune des autres communes). La représentativité de l'ensemble des communes dans le bureau ou commission permanente est adoptée (19 membres soit 1 représentant par commune) selon la répartition : 1 président, 10 vice-présidents (3 pour les communes du canton de Vienne nord, 3 pour les communes du canton de Vienne sud, 3 pour les communes urbaines et 1 pour les communes de la rive droite) et 8 conseillers délégués.

Le siège de la future communauté d'agglomération resterait à sa naissance à Vienne (siège actuel du District) avant de trouver un autre espace plus conséquent.

Finance

Un comité de pilotage constitué de représentants du District et du SIVOM travaille avec le cabinet KPMG pour procéder aux répartitions financières et à la préparation du budget 2002. Pour Chuzelles M.T. CARRET adjointe, est membre du comité de pilotage.

Les points traités sont :

- Transfert des charges pour chaque commune :
 - Définition de l'intérêt communautaire
 - Evaluation des incidences budgétaires
 - Incidences sur la dotation de compensation
 - Délais de mise en place

- taxe professionnelle unifiée (TPU) :

Seule la taxe professionnelle sera gérée au niveau de la communauté d'agglomération. Les autres impôts (bâti, non-bâti, taxe d'habitation..) restent du ressort de la commune.

Le taux communautaire est fixé actuellement à 14,25 . Pour atteindre ce taux chaque commune bénéficie d'un lissage des taux sur 12 ans (à titre indicatif le taux actuel sur Chuzelles est de 14,98).

La dotation de compensation que percevra la commune sera égale au montant de la taxe professionnelle **2001** (montant figé) diminué du montant des charges transférées.

Aux bornes de la communauté d'agglomération si les sommes perçues sont supérieures à la dotation de compensation il y aura redistribution de ce surplus sous la forme d'une **dotation de solidarité communautaire**. Les critères de redistribution sont à définir (population, potentiel fiscal, développement économique...).

- divers :

La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) versée par l'état est fixée pour 2002 à 208 F par habitant pour les communautés d'agglomération et à 175 F pour les communes (ces montants sont assurés jusqu'en 2004).

Création d'une taxe pour les transports : Tous les employeurs de plus de 9 salariés devront s'acquitter d'une taxe d'environ 0.5% de leur masse salariale (applicable également aux communes employeurs)

Transports scolaires : une étude est en cours en fonction de la position du conseil général.

Calendrier

- 15 novembre 2001 (au plus tard) : délibérations des communes se positionnant positivement ou négativement pour leur adhésion au District.
- 25 novembre 2001 : après réception de toutes les délibérations des communes, délibération du conseil de District demandant au Préfet de prononcer la transformation du District en communauté d'agglomération et de définir son périmètre.
- 28 novembre 2001 : réunion générale à 17h30 à Pont-Evêque (salle des fêtes) pour faire le point sur l'avancement de la procédure.



INFOS ASSOCIATIONS

Les articles des associations sont à faire parvenir en mairie avant le 20 des mois pairs.

Pour répondre aux questions des chuzellois(es) au sujet du « SAPEL » qui a acheté Grange-Neuve et l'a rénové, il nous a paru souhaitable de demander à cette association de se présenter.



Article de présentation du Sappel :

LE SAPPÉL.

Depuis décembre 1999, la Communauté du Sappel a fait l'acquisition de la ferme de GRANGE NEUVE sur la commune de Chuzelles.

Dans ce lieu, deux objectifs principaux sont les nôtres : un objectif d'accueil et un objectif de formation.

- en proposant à des enfants et des jeunes issus de familles défavorisées, un lieu où ils puissent passer des vacances et des week-ends à la campagne ;
- en permettant aux animateurs, étudiants ou jeunes professionnels, de se retrouver pour des temps de formation et de recherche.

La Communauté du Sappel est rattachée au Diocèse de Lyon. Elle a pour vocation d'assurer une présence d'Eglise auprès des familles du Quart-Monde.

Habitants de Chuzelles, si vous passez par Grange Neuve, vous pourrez vous arrêter, nous serons heureux de vous rencontrer.

Marie-Noëlle et Jean-Michel LOPEZ-DUBEUF

SKI CLUB DE LA SEVENNE

REÇU LE
26 OCT. 2001

BUREAU DU SKI CLUB DE LA SEVENNE :

Président : Mr BROSSARD Philippe, St Just Chaleyssin
Vice Président : Mr MOLLARD Dominique, Luzinay
Et Mme BADEAU Isabelle, Luzinay
Trésorier : Mr BORNAND Gérard, Villette de Vienne
Trésorier Adjoint : Mr BRETIN Pascal, St Georges d'Espéranche
Secrétaire : Mr DELAUZUN Fernand, Chuzelles
Secrétaire Adjoint : Mr BROSSARD Raymond, St Just chaleyssin

Membres du bureau :

Jérôme AMOR, Alain BERTHIER, Isabelle BROSSARD, Jean Christophe BROSSARD, Yves BRUNAT, Edith FONTAINE-GARANT et Sylviane FIROIRD.

Après la saison 2000/2001 qui s'est bien déroulée avec 9 sorties effectuées sur 9 prévues, Le SKI CLUB DE LA SEVENNE vous invite à participer à ses sorties pour la saison 2001/2002. Pour l'instant, les destinations des sorties ne sont pas connues mais vous pouvez déjà retenir les dates suivantes qui sont fixées comme suit : 9/12/01, 16/12/01, 13/01/02, 27/01/02, 10/02/02, 10/03/02, 24/03/02 et 07/04/02.

Les tarifs des sorties seront compris entre 28 Euros et 32.5 Euros. Aucune cotisation n'est demandée pour l'adhésion au club.

Nous vous signalons aussi que le Club loue des skis, monoskis, surf avec chaussures ou boots et des snow blade pour vos sorties ou vacances personnelles dans la limite de ses stocks en sachant que les locations pour les sorties avec le club sont prioritaires.

Afin d'avoir plus de renseignements et de pouvoir venir nous rejoindre cet hiver, un calendrier de nos sorties avec plus de renseignements est distribué par la poste en début de saison et est disponible auprès des membres du bureau du Ski Club De La Sévenne à partir de fin novembre. Certaines stations comme TIGNES, LES ARCS, LA ROSIERE, VAL THORENS seront certainement dans le programme.

SKI CLUB DE LA SEVENNE
siège social :
Mairie
38200 VILLETTE-DE-VIENNE
Courrier à adresser à :
Mr BROSSARD Philippe
"Les Pierres"
38540 St JUST CHALEYSSIN

Association LES CHTI'S DE LA SEVENNE

Tu es CHTI, tu le dis et tu en es fier !

Telle Frida la blonde qui, des bords de l'Escaut, s'en alla danser sur les vagues de dunes, tu as quitté ce plat pays qui est le tien pour la vallée de la Sévenne, et la bise légère a fait place au mistral gagnant.

Tu es facile à reconnaître, tu as dans les yeux le soleil qui manquait à ton décor, et tu danses à la saison des blés avec la flamande, cette fille du Nord bien charpentée.

Tu cultives les traditions et tisses l'amitié. Chez toi on peut entrer pour le boire et le manger, car le couvert est toujours mis pour recevoir un ami.

Tu aimes rire et festoyer, malgré ta gueule noire et tes boyaux rouges ; tu as bonne mine et parfois même le corps rond (coron), il est vrai que dès ta naissance, tu étais un gros "rojin" (raisin).

Tu as plein d'idées en tête quand il s'agit de faire la fête, et de "tête" tu varies dans les chevauchées carnavalesques.

Parfois fils de corsaire, tu ne connais de mousse que celle de ta chope, que tu lèves fièrement en pleine lumière à la santé des buveurs de bière.

Si dans ces lignes tu te reconnais, alors rejoins-nous à
l'Association des Chti's de la Sévenne.

Nous partons 42, mais par de prompts renforts, nous nous compterons le double pour prendre notre essor.

Nos actions seront diverses, et la première sera de brader les pavés de Nord conservés après 1968 à des fins cyclistes contre des pavés de charolais plus faciles à avaler.

Pour clore cet édito, nous te chantons fort et haut :

Viens min p'tit quinquin
Min p'tit pouchin, min gros rojin
Te m' fras du chagrin
Si t' m' r'joins point dès d'main.

Association des Chti's de la Sévenne
3, Lot. la Combe 38 200 SERPAIZE
Tél 04 74 57 41 25
Président Alain ROY

Manifestations associations 01/11/01 au 31/12/2002

Date	Mille Club	Préfabriqué	Poetières	Autres
04/11/2001	Saucisses : FNACA			
11/11/2001			Cérémonie +vin d'honn.	
16/11/2001			AG : Cyclo Ass.Famil.	
17-18/11/2001	Boudins : ABC			
21/11/2001		Astro-Actes		
23/11/2001	Vin nouveau : Rugby		Sou des Ecoles	
24-25/11/2001	Expo-vente : Club Anciens			
01/12/2001	Repas : Chorale			
02/12/2001	Boudins : Sou Ecoles			
12/12/2001		Astro-Actes		
16/12/2001	Repas : Chtis Sévenne			
31/12/2001	Réveillon : Ass.Famil.		Mille Loisirs	
05/01/2002	Voeux : Municipalité		Rois : Foot Sévenne	
08/01/2002	Rois : Gym			
09/01/2002		Astro-Actes		
11/01/2002			AG : Ass.Familiale	
12/01/2002	Gai Savoir			
13/01/2002	Repas : Classes en I			
19/01/2002	St Vincent Leveau			
20/01/2002	St Vincent Chuzelles		AG : St Vincent Chuz.	
25/01/2002			AG : Chuz. Hist. Patrim	
26/01/2002	Rois : Grôle			
03/02/2002	AG + Coinche : ACCA			
06/02/2002		Astro-Actes		
09/02/2002			Sou des Ecoles	
10/02/2002	Repas :Municipalité/Anciens			
17/02/2002	Coinche : ABC			
23/02/2002	Mardi Gras : Grôle			
24/02/2002	Belote : St Vincent Chuz.			
02/03/2002	Repas : chevreuil ACCA			
08/03/2002			Sou des Ecoles	
10/03/2002	Belote : Club des Anciens			
13/03/2002		Astro-Actes		
15/03/2002			Chtis de la Sévenne	
16/03/2002	Carnaval : Sou des Ecoles			
23/03/2002	Concert : Ecole Musique			
24/03/2002	Repas : FNACA			
10/04/2002		Astro-Actes		
20-21/04/2002	Mille Loisirs			

27/04/2002	Concert : Chorale			
04/05/2002	Concert : Harmonie			
08/05/2001			Cérémonie +vin d'honn.	
11-12/05/2002				Ball-Trap
22/05/2002		Astro-Actes		
25/05/2002			Sou des Ecoles	
26/05/2002				Fête des Mères
01/06/2002	Foot la Sévenne			
02/06/2002	Rallye : Ass. Familiale			
08/06/2002	Repas : Gym			
14/06/2002	Spectacle : Sou Ecoles			
15/06/2002	Kermesse : Sou Ecoles			
16/06/2002	Chuz. Histoire Patrim.	Chuz. Histoire Patrim.	Chuz. Histoire Patrim.	
19/06/2002		Astro-Actes		
22/06/2002	Classes en 2			
23/06/2002	St Vincent Leveau			
30/06/2002			St Vincent Chuzelles	
07/07/2002	AG : Grôle			
15/09/2002	Chuz. Histoire Patrim.			
20/09/2002	AG : Ecole de Musique			
27/09/2002			AG : Astro-Actes	
01/10/2002	AG : Gym			
04/10/2002			AG Sou Ecoles	
20/10/2002	Saucisses : FNACA			
27/10/2002	Belote : Club des Anciens			
11/11/2001			Cérémonie +vin d'honn.	
16/11/2002			AG : Cyclo Ass. Famil.	
16-17/11/2002	Boudins : ABC			
23-24/11/2002	Expo-ventes : Anciens			
30/11/2002	Repas : Chorale			
01/12/2002	Boudins : Foot Sévenne			
08/12/2002	Illuminations			
15/12/2002	Repas : Classes en 2			
21/12/2002	Arbre Noël : Sou Ecoles			



PELE - MELE

Rappel et mise en garde de la gendarmerie de CHASSE S/RHONE

Nous vous informons qu'aucun organisme financier privé ou public n'est à ce jour, habilité à changer votre argent en euro, rien n'étant mis en place avant le 1^{er} janvier 2002.

Toute personne se présentant au domicile des particuliers dans l'intention d'effectuer une conversion franc-euro pourrait être considérée comme suspecte.

Voici l'hiver qui arrive.

Nous vous rappelons que les réseaux d'eau doivent être purgés et les compteurs protégés contre le gel.

Entretien des haies

Suite à un incident à Montferrat et Recours, il est rappelé aux propriétaires riverains d'une ligne téléphonique ou électrique qu'ils sont responsables de la taille de leur haie ou autres végétaux. Un bon entretien régulier évitera des dommages occasionnés aux réseaux et des pannes gênantes.

Horaires trésorerie

A compter du 1^{er} octobre 2001 les guichets sont ouverts au public tous les jours du lundi au vendredi :

le matin de 8H à 12H15
l'après midi de 13H15 à 16H15

Distribution du courrier

Lors du ramassage des ordures ménagères, les containers sont souvent déposés devant les boîtes aux lettres et gênent de ce fait, les facteurs dans la distribution du courrier.

Merci de faire le nécessaire en déplaçant les containers pour libérer cet espace.

Intoxication au monoxyde de carbone

Les appareils de chauffage et de production d'eau chaude fonctionnant au fuel, au gaz, au bois et au charbon peuvent, lorsqu'ils manquent d'air ou lorsque les produits de combustion sont mal évacués, dégager un gaz : **le monoxyde de carbone.**

Ce gaz toxique ne se sent pas et ne se voit pas, ce qui le rend particulièrement dangereux. Il peut entraîner la mort par intoxication.

Le fait de respirer du monoxyde de carbone entraîne des maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, grande fatigue, perte de conscience.

N'oubliez pas de :

- faire ramoner au moins une fois par an les conduits d'évacuation.
- faire réviser et nettoyer chaque année les appareils par un professionnel.

- ne pas boucher les ventilations.
- ne pas utiliser de manière prolongée les chauffages d'appoint.
- ne pas faire tourner un moteur à explosion (véhicule) dans un lieu fermé.

Au moindre doute :

- arrêtez vos appareils, aérez les pièces.
- consultez votre médecin ou le centre anti-poison (04.72.11.69.11)
- faites contrôler l'installation.

Recensement militaire

Les jeunes gens et jeunes filles nés en octobre – novembre – décembre 1985 doivent se faire recenser en mairie, munis de leur carte nationale d'identité et du livret de famille des parents. Le délai de rigueur est le 31 janvier 2002.

Offres d'emploi

Dans le cadre de leur prochaine installation sur la ZAC des Pins, deux sociétés de transport recrutent 10 conducteurs poids lourds (possibilité formation PL)

Les personnes intéressées peuvent adresser leurs candidatures en mairie de CHUZELLES à l'attention de Madame AURIC qui transmettra.

Bulletin tiré à 770 exemplaires
et distribué dans chaque foyer de Chuzelles
N°56 Dépôt légal – Octobre 2001